

13.—Dépôts confiés aux banques chartrées, au Canada et ailleurs, de 1926 à 1930.

NOTA.—Les chiffres de ce tableau représentent des moyennes établies chaque année d'après les rapports mensuels.

Nomenclature.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.
	\$	\$	\$	\$	\$
Dépôts effectués par des particuliers au Canada—					
Remboursables à vue.....	553,322,935	596,069,007	677,467,295	696,387,381	622,895,347
Remboursables après avis ou à date fixe.....	1,340,559,021	1,399,062,201	1,496,608,451	1,479,870,058	1,427,569,716
Dépôts effectués ailleurs qu'au Canada.....	330,399,153	349,008,560	372,452,532	418,138,374	390,403,559
Dépôts des gouvernements fédéral et provinciaux.....	52,910,934	70,992,492	64,066,587	102,352,044	75,742,965
Total des dépôts.....	2,277,192,043	2,415,132,260	2,610,594,865	2,696,747,857	2,516,611,587

14.—Prêts consentis par les banques chartrées, au Canada et ailleurs, de 1926 à 1930.

NOTA.—Les chiffres de ce tableau représentent des moyennes établies chaque année d'après les rapports mensuels.

Nomenclature.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.
	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts à vue et à courte échéance sur titres au Canada.....	140,230,899	185,652,795	253,488,198	267,271,438	226,725,009
Prêts à vue et à courte échéance ailleurs qu'au Canada.....	250,080,998	268,536,339	267,352,621	301,091,053	187,706,019
Prêts courants au Canada ¹	1,003,030,550	1,091,876,489	1,252,556,650	1,435,992,094	1,386,070,540
Prêts courants ailleurs qu'au Canada.....	261,415,615	269,337,398	261,943,962	248,367,887	238,954,152
Prêts aux gouvernements.....	18,084,219	15,801,827	29,569,721	19,002,655	17,491,292
Créances en souffrance.....	9,537,377	8,700,427	7,492,476	7,522,377	7,650,644
Total des prêts.....	1,682,379,658	1,839,905,275	2,072,403,628	2,279,247,501	2,064,597,746

¹ Y compris prêts aux cités, villes, municipalités et districts scolaires.

Réserves des banques.—La loi des Banques ne fixe pas impérativement la quantité d'or que les banques doivent posséder pour la garantie de leurs billets en circulation et des dépôts de fonds; toutefois, elle dispose que cette réserve, quel qu'en soit le montant, devra être constituée à concurrence de 40 p.c. au moins par des billets de la Puissance; d'autre part, elle prescrit au ministre des Finances de remettre aux banques des billets de la Puissance en échange d'espèces. Ainsi la réserve d'or qui garantit la circulation des billets de la Puissance est en même temps une couverture des opérations bancaires, à concurrence du montant de ces billets détenus par les banques, le gouvernement canadien étant le dépositaire de l'or des banques. Les espèces en caisse dans les banques constituent un autre élément de leur réserve d'or. Outre les réserves déjà mentionnées, les banques canadiennes ont trois autres sources de disponibilités qui sont considérées comme réserves, étant réalisables presque instantanément pour parer à toutes éventualités; ce sont: (1) les créances liquides sur les banques hors du Canada; (2) les prêts à vue ou à court terme sur New-York (place favorite pour ces sortes d'opérations); (3) et les valeurs aisément négociables. On en voit l'importance dans le tableau 15, qui indique également le passif net des banques. Enfin, le tableau 16 donne le pourcentage des réserves de chacune de ces catégories, par rapport au passif net.